

Mesdames et Messieurs les directrices,
directeurs et enseignants
des écoles maternelles et élémentaires

NOTE DE SERVICE N° 9

Répartition des élèves dans les classes :

L'Inspectrice de
l'Éducation Nationale

Conformément à la circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014 : Référentiel métier des directeurs d'école la répartition des élèves revient au directeur d'école : « *Après avis du conseil des maîtres, le directeur répartit les élèves en classes et groupes et arrête le service de tous les enseignants nommés à l'école* ».

CIRCONSCRIPTION BELFORT I

A la fin de chaque année scolaire, cette répartition suscite échanges, questionnements et arbitrages. Compte tenu des incertitudes et des inscriptions de plus en plus tardives et incertaines, il convient de l'envisager à titre provisoire pour pouvoir réajuster à la pré-rentrée.

Dossier suivi par
M-J. CARNEVALI

L'inscription dans une classe doit être déterminante pour les élèves relevant du dispositif ULIS école. Ils font partie de la classe dans laquelle ils sont inscrits et sont comptés dans l'effectif de celle-ci.

Téléphone
03 84 46 66 05
Fax
03 84 28 36 14

La priorité doit être l'intérêt des élèves.

Mél.
ce.ien-b1.dsden90
@ac-besancon.fr

Si des cohortes doivent être séparées, on privilégiera les classes à double niveau pour permettre l'accueil d'un même niveau dans différentes classes.

Certaines classes se retrouvent parfois excessivement chargées pour éviter les cours doubles. Les conditions d'accueil s'en trouvent alors plus difficiles.

De même, lorsqu'une seule classe accueille des élèves de deux niveaux au sein de l'école, s'y retrouvent des élèves dits autonomes et réussissant plutôt bien. Vous serez vigilants afin que les classes à un seul niveau ne concentrent pas tous les élèves en difficulté.

4 Place de la révolution
française
BP 129
90003 Belfort Cedex

Une attention toute particulière doit être mise en œuvre pour la répartition des élèves. La répartition des classes aux enseignants viendra dans un second temps, les classes confiées à mi-temps à des PES éviteront les niveaux de Petite Section et de CP.

Je vous demande de me faire parvenir la répartition prévisionnelle des élèves dans la fiche école jointe en annexe pour le 17 juin 2016.

Une réunion de directeurs aura lieu le lundi 20 juin 2016 à 17h au collège Signoret.

L'Inspectrice de l'Éducation nationale,



Marie-José CARNEVALI